

Sorède candidate à la labellisation nationale des Agendas 21

En juin 2008, la nouvelle équipe municipale avait décidé de se lancer dans une démarche d'Agenda 21. En 2009 un diagnostic de Sorède fut réalisé par les commissions municipales aidées par un cabinet d'études.

2009 fut riche également en projets structurants et participatifs : pas moins de 6 réunions de concertation avec les citoyens et autres parties prenantes de projets d'urbanisme, de logement social, d'amélioration des modes de déplacement, de gestion de l'espace public, de préservation et de mise en valeur du patrimoine, et 3 questionnaires abordant l'ensemble de ces thèmes.

2010 est l'année de la validation et de la mise en œuvre du plan d'actions construit à partir d'un séminaire des élus et de 4 ateliers de travail avec les citoyens et autres acteurs et partenaires du territoire qui eurent lieu le 1^{er} avril dernier.

Tout ce travail de l'Agenda 21 a permis d'obtenir une vision transversale de notre commune et de faire ressortir quatre enjeux fondamentaux qui se déclinent en une trentaine d'actions.

Il s'agit prioritairement de :

Favoriser la mixité sociale

- ❖ encourager l'accueil des jeunes par des logements plus abordables
- ❖ travailler pour et avec les aînés, mémoire du passé, mais aussi force vive de nos associations
- ❖ sensibiliser et éduquer, mobiliser ensemble toutes les générations autour de la citoyenneté, du développement durable, de la culture et du patrimoine Sorédiens
- ❖ accueillir les personnes handicapées (ESAT)

Préserver, valoriser notre patrimoine – notre cadre de vie

- ❖ entretien – mise en valeur du patrimoine bâti, en relation avec les nombreuses associations impliquées
- ❖ débroussaillage et lutte contre les risques d'incendies (chantier d'insertion), sensibilisation et responsabilisation des usagers et gestion de la circulation dans le massif des Albères
- ❖ actions préconisées par le diagnostic énergétique (Conseil d'Orientation Energétique) en partenariat avec le Pays Pyrénées Méditerranée
- ❖ actions préconisées par le plan de déplacement

Favoriser le développement économique via notamment le tourisme

- ❖ Favoriser la professionnalisation de l'accueil touristique (avec l'office de tourisme et les partenaires)
- ❖ Aménager le Mas del Ca (site naturel) pour un projet transversal et structurant en cohérence avec la démarche de Développement Durable de la commune

- ❖ Impulser des projets en faveur de la revitalisation de savoir-faire traditionnels (forge, agriculture...)

La Gouvernance –

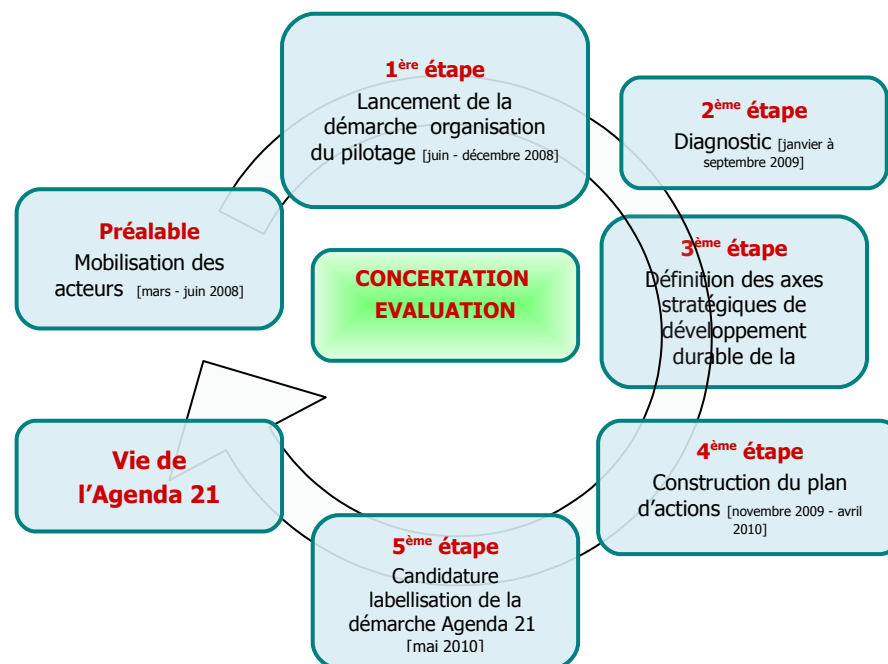
organiser la concertation, l'information, pour une efficacité renforcée

- ❖ Améliorer la communication
- ❖ Renforcer la collaboration avec les citoyens et autres parties prenantes de chaque projet, les différentes échelles territoriales
- ❖ Echanger des bonnes pratiques et expériences avec d'autres collectivités

De manière générale, la collectivité s'oblige à **Etre exemplaire**,

- ❖ Former les élus / les agents
- ❖ Mener une démarche éco – responsable (achats, espaces verts, Gestion électronique des documents, énergie...)
- ❖ Améliorer nos outils de gestion de projet – mallette de mise en œuvre de l'Agenda 21

Schéma simplifié du déroulement de la démarche :



Notre Agenda 21 est le début d'une démarche d'amélioration continue que nous voulons vivante et participative. Le suivi et l'évaluation globale de l'Agenda 21 de Sorède seront assurés par une « assemblée Agenda 21 » ouverte, biannuelle, dont le fonctionnement a été validé par le Conseil Municipal. Le bureau municipal, qui réunit tous les conseillers municipaux et qui est déjà une force de proposition pour le conseil municipal, sera élargi,

lors de cette assemblée, aux partenaires des actions agenda 21 qu'il s'agira de suivre et d'évaluer. Au cours de ces séances, le Maire informera l'assistance de l'avancée globale de l'Agenda 21 (compte rendu synthétique et global) et lancera le débat sur des actions plus particulières (présentant un intérêt en raison de leur actualité, de leur impact sur le territoire, ...).

Toutes ces actions seront évaluées périodiquement avec les partenaires de la Commune, pour réussir notre pari.

Le conseil municipal a adopté le 6 Mai dernier le programme d'actions et le mode de pilotage (voir schéma ci-dessous pilotage), il a décidé de répondre à l'appel à candidature national pour la labellisation 2010.

2010 sera donc aussi, nous l'espérons vivement, l'année de la reconnaissance nationale de notre Agenda 21. Il se présente sous la forme d'un document de 120 pages consultable en mairie, et sera bientôt téléchargeable sur le site internet de la Mairie www.mairie-sorede.fr

Il a été envoyé au Ministère de l'environnement qui devra se prononcer à la fin de l'année sur la pertinence et la cohérence de notre démarche et de nos actions. Cette labellisation nous engage vis-à-vis de vous et apporterait à la commune une plus grande crédibilité vis-à-vis des financeurs.

Le pilotage de la mise en œuvre du plan d'actions

Validé en conseil municipal le 6 mai 2010

